

La responsabilité collective

En entrant en *Erets-Israël*, les juifs reçurent l'ordre d'ériger douze grandes pierres, de les chauler et d'y écrire la Torah : « Lorsque vous aurez traversé le Jourdain... tu dresseras de grandes pierres et tu les enduiras de chaux... Vous dresserez ces pierres sur le mont Éval... Tu écriras sur ces pierres tous les propos de cette Torah *baer hétév* – de manière parfaitement compréhensible » (*Dévarim* 27, 2-8). *Baer hétév* voudrait dire en soixante-dix langues (*Sota* 32/a), et le Talmud d'ajouter : « D.ieu inspira aux nations l'initiative d'envoyer des scribes, qui retranscrivent le texte de la Torah. Ils la proposèrent ainsi à leur peuple respectif, mais, malheureusement, ces derniers ne furent pas intéressés à rejoindre le peuple juif dans leur religion » (*Sota* 35/b).

Après avoir écrit ces textes, D.ieu établit avec les juifs une Alliance qui comportait des bénédictions en cas de fidélité aux paroles de la Torah, ou, dans le cas inverse, des malédictions : « Moché, les Cohanim et les Léviim parlèrent à tout Israël et dirent : “Israël, sois attentif et écoute ! Aujourd'hui, tu es devenu *leam* – un peuple pour D.ieu... Tu obéiras à la voix de D.ieu » (*Dévarim* 27, 9). Cette Alliance aux monts Guérizim et Eval, après la traversée du Jourdain, s'ajoute aux deux premières Alliances instaurées d'abord au mont Sinaï, puis après leurs pérégrinations de quarante ans dans le désert, avant la traversée du Jourdain, comme il est dit : « Voici les paroles de l'Alliance que D.ieu ordonna à Moché de sceller avec les enfants d'Israël au pays de Moav, outre l'Alliance qu'Il avait scellée avec eux au ‘Horev » (*Dévarim* 28, 69). L'Alliance faite avant la traversée du Jourdain est détaillée dans *Dévarim* (29, 9-29).

Toutefois, une question se pose : pourquoi D.ieu avait besoin d'établir trois Alliances avec le peuple juif ? Une seule ne suffisait-elle pas ? En fait, lors de l'Alliance au mont Sinaï, n'étaient présents physiquement que les hommes sortis d'Egypte. L'Alliance du Jourdain fut quant à elle édifiée avec leurs enfants, les parents ayant déjà péri dans le désert : « Parmi eux, il n'y avait aucun des enfants d'Israël dont Moché et Aharon Hacoheh avaient fait le dénombrement dans le désert de Sinaï... » (*Bamidbar* 26, 64-65). Avant de faire entrer le peuple en terre sainte, D.ieu lui avait fait jurer fidélité, car c'est pour cette raison qu'Il leur a attribué cette terre : « Vous observerez et vous mettrez en pratique tous les Commandements que Je vous prescris aujourd'hui, afin que vous viviez, que vous vous multipliez et que vous entriez en possession du pays que D.ieu a juré de donner à vos pères » (*Dévarim* 8, 1). C'est d'ailleurs pour cette raison que lorsque, après un repas, nous récitons le *Birkat Hamazon* en y mentionnant un remerciement pour la terre d'Israël, nous évoquons l'Alliance du Don de la Torah (*Bérakhot* 48/b).

A présent, la nécessité d'une nouvelle Alliance au mont Guérizim et au mont Eval, bien que la précédente fût établie avec les mêmes hommes présents au passage du Jourdain, se justifie par le fait qu'elle a enrichi leur devoir substantiellement. Si jusqu'alors, chaque juif n'était responsable que de ses propres actions, à partir de l'Alliance aux monts Guérizim et Eval, chacun devint garant de tous les autres juifs : « Tous les juifs se sont portés garants l'un envers l'autre » (*Sota* 37/b ; *Sanhédrin* 43/b).

Qu'est-ce qu'un garant ? Lorsqu'un homme prête ou confie quelque chose à autrui, mais craint de ne pas retrouver son bien, il peut exiger à l'emprunteur un garant. Ce dernier s'engage alors à rappeler à l'emprunteur son devoir. S'il ne parvient pas à le sensibiliser, le garant pourrait être appelé à rembourser la dette, entièrement ou partiellement, quitte à réclamer lui-même un jour le remboursement à l'emprunteur.

Ainsi, les juifs jurèrent d'être garants les uns des autres. Au cas où un juif manquerait à son devoir, tous les autres juifs auraient l'obligation de le rappeler à l'ordre. S'ils ne réussissent pas à lui faire entendre raison et qu'il faute malgré tout, les autres pourraient être châtiés pour ses fautes, quitte à recevoir plus tard une compensation, ici-bas ou dans le monde futur. Pour cette raison, le texte précise : « Aujourd'hui tu es devenu *leam* – un peuple pour D.ieu » (27, 9) – c'est-à-dire qu'ils ne sont plus de simples individus, mais dorénavant un peuple d'individus responsables les uns des autres.

La responsabilité collective commença lorsque la Torah fut traduite en soixante-dix langues et connue des nations. En fait, les non-juifs prirent aussi connaissance de cette responsabilité collective. Ainsi, lorsqu'un non-juif aperçoit un comportement d'un seul juif, bon comme mauvais, il l'attribue à l'ensemble du peuple juif : il le glorifie ou l'incrimine dans son intégralité. Lorsque les romains se déchainèrent contre le peuple juif, l'empereur romain mit à mort dix Sages, afin de faire « expier la vente de Yossef par ses dix frères », comme le rapporte le Midrach que nous récitons le jour du 9 Av. Ces Sages ne participèrent évidemment pas à l'acte de vente de Yossef, qui eut lieu quinze siècles auparavant, mais l'empereur leur en imputa pourtant la responsabilité...

Chaque personne juive a le devoir d'être honnête dans toutes ses démarches, notamment dans le commerce avec un non-juif. Si elle agit malhonnêtement, hormis le fait qu'il est strictement interdit de voler ou de tromper un tiers juif ou non-juif (*Baba Kama* 113 ; *Choul'han Aroukh 'Hochen Michpat* 348, 2 ; 359, 1), elle bafouerait aussi le Nom de D.ieu. De plus, le non-juif usurpé risque de se venger sur un autre juif, et l'auteur de la malhonnêteté serait tenu responsable de toutes les conséquences de son acte. A l'inverse, en agissant intègrement, le non-juif verra en lui l'exemple d'un homme honnête ; le Nom de D.ieu en sera honoré, Son peuple sera tenu en estime, et l'acte de cet homme protégera le peuple entier.